

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**Procès-verbal
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
26

Conseillers présents :
19

Séance du mardi 14 mai 2024 à 20H

Quorum : 14
Votants : 22

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Étaient présents :

Mesdames Joy HENDRIX, Daniele BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Dominique EBEL, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Anita FREYERMUTH,
Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT,

Procurations : Sylvie DIEDRICH à Mme HENDRIX, Aurélie HENNEQUIN à M. BRANDEBOURGER, Patrick SCHARF à M. HASSER,

Excusée : Audrey GAUCHE

Absents : Claire BILBAULT, Isabelle WEISBERG, Frédéric GRILLIER, Roger LANG

Secrétaire de séance : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité avec les 2 modifications suivantes, concernant toutes les 2 le point 11 « Fixation des taux d'imposition 2024 ».

- Demande de M. Cagnard de corriger ses propos :

Texte initial :

« M. Cagnard loue le travail d'expertise effectué puis, reprenant les comptes et projections, déclare que l'effet ciseau attendu sur les finances locales ne se produira qu'en 2025 et qu'il n'est donc pas opportun d'augmenter les taux cette année. »

Texte substitué :

« Puis reprenant les comptes et propositions il fait remarquer qu'au compte administratif 2023, la fiscalité locale s'élevait à 2.092.132€ en raison de l'accroissement des bases. Or au budget 2023, le produit de la fiscalité était de 1.999.000€ soit environ 100K€ de moins que la réalité. Aussi, une augmentation de 3% de la fiscalité en 2024 porterait le total à 2.142.000€ et ce sans tenir compte de l'accroissement des bases évaluées à ce jour à 4,9% soit environ 100K€ en plus, de sorte que le produit fiscal atteindrait 2.250.000€ environ. Ainsi, il n'estime pas nécessaire cette augmentation de la fiscalité.

Par ailleurs à son avis, l'effet de ciseau l'effet ciseau attendu sur les finances locales ne se produira qu'en 2025.

- Mme Julie FOULONT a voté contre l'augmentation des taux d'imposition 2024 soit, un vote à la majorité (22 voix pour – 2 contre : Mmes Foulont et Gauche et 2 abstentions : Mme Bilbault et M. Cagnard).

19. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu son règlement intérieur adopté le 08 décembre 2020,
Considérant le souhait des élus d'adapter et/ou de modifier les commissions municipales existantes,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification de l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal selon les dispositions ci-dessous :

- Commission finances, patrimoine, marchés publics et sécurité : M. le Maire + l'adjoint délégué + 4 membres minimum
- Commission scolarité et vie sportive : M. le Maire + l'adjoint délégué + 4 membres minimum
- Commission animation, vie culturelle et commerce local : M. le Maire + l'adjoint délégué + 4 membres minimum
- Commission environnement, espaces publics, Ateliers du Ban : M. le Maire + l'adjoint délégué + 4 membres minimum
- Commission urbanisme et relations avec la Métropole : M. le Maire + 5 membres minimum
- Commission Jeunesse : M. le Maire + l'adjoint délégué + 4 membres minimum

Monsieur le Maire explique que la commission Rythme de vie (partie sociale) faisait double emploi avec le CCAS dont les membres étaient d'ailleurs identiques.

20/1 Commission Finances, patrimoine, marchés publics et sécurité

Désignation de ses membres

Vu sa délibération du 14 mai 2024 modifiant l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal,
Considérant que Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions,
Considérant que les adjoints au Maire sont chacun vice-président de la commission pour laquelle ils ont reçu délégation du Maire,

Sont candidats pour faire partie de la commission Finances, patrimoine, marché publics et sécurité : Mme Danièle BEHR, M. Geoffroy HAGUENAUER, Mme Audrey GAUCHE, M. Pierre KEHRER, M. Jean-Louis CAGNARD, M. Jean MATHIS, M. Frédéric GRILLIER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,
- d'élire Mme Danièle BEHR, M. Geoffroy HAGUENAUER, Mme Audrey GAUCHE, M. Pierre KEHRER, M. Jean-Louis CAGNARD, M. Jean MATHIS, M. Frédéric GRILLIER.

20/2 Commission Scolarité et vie sportive

Désignation de ses membres

Sont candidates pour faire partie de la commission Scolarité et vie sportive : Mme GAUCHE, Mme EBEL, Mme JARRIER, Mme BILBAULT, Mme FOULONT, Mme A. HENNEQUIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,
- d'élire : Mme Audrey GAUCHE, Mme Dominique EBEL, Mme Marie-Hélène JARRIER, Mme Claire BILBAULT, Mme Julie FOULONT, Mme Aurélie HENNEQUIN.

20/3 Commission Animation, vie culturelle et commerce local

Désignation de ses membres

Sont candidats pour faire partie de la commission Animation, vie culturelle et commerce local : M. ADAM, M. SCHARF, Mme FOULONT, Mme A. HENNEQUIN

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,
- d'élire : M. Bernard ADAM, M. Patrick SCHARF, Mme Julie FOULONT, Mme Aurélie HENNEQUIN.

20/4 Commission Environnement, espaces publics et Ateliers du Ban

Désignation de ses membres

Sont candidats pour faire partie de la commission Environnement, espaces publics et Ateliers du Ban : M. HAGUENAUER, M. ADAM, M. MATHIS, M. JACQUEMIN, M. VINCENT, M. LANG

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,
- d'élire : M. Bernard ADAM, M. Geoffroy HAGUENAUER, M. Jean MATHIS, M. Pascal JACQUEMIN, M. Gérard VINCENT, M. Roger LANG.

20/5 Commission Urbanisme et relations avec la Métropole

Désignation de ses membres

Sont candidats pour faire partie de la commission Urbanisme et relations avec la Métropole : Mme BEHR, Mme HENNEQUIN, M. HAGUENAUER, M. ADAM, M. JACQUEMIN, M. VINCENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,
- d'élire : Mme Danièle BEHR, Mme Marie-José HENNEQUIN, M. Geoffroy HAGUENAUER, M. Bernard ADAM, M. Pascal JACQUEMIN, M. Gérard VINCENT.

20/6 Commission Jeunesse

Désignation de ses membres

Sont candidates pour faire partie de la commission Jeunesse : Mme M.J HENNEQUIN, Mme JARRIER, Mme BILBAULT, Mme WEISBERG,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de voter à main levée la composition de la commission municipale,

- d'élire Mme Marie-José HENNEQUIN, Mme Marie-Hélène JARRIER, Mme Claire BILBAULT, Mme Isabelle WEISBERG.

20/7 Désignation d'un membre élu au Conseil d'administration du CCAS

Considérant qu'un poste est vacant,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mme Dominique EBEL, conseillère municipale pour faire partie du Conseil d'administration du CCAS.

21 : Convention de partenariat Armée – Collectivités

Vu la lettre d'intention du 20 avril 2023 du Ministre des Armées qui propose aux collectivités locales et aux Armées de formaliser leurs relations par le biais d'une convention de partenariat,
Vu la convention signée entre le Ministère des armées, l'Eurométropole et la ville de Metz à ce propos,

Considérant que la commune souhaite rallier ce dispositif,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer un avenant à la convention signée entre le Ministère des armées, l'Eurométropole et la ville de Metz.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de tradition dans la commune d'accueillir des familles de militaires et qu'elle avait été fortement impacté, il y a quelques années par le départ de nombreuses familles. Signer cette convention permet d'être outillé et de conforter les liens avec l'Armée.

M. Vincent se propose d'effectuer le relai, si besoin, avec les autorités militaires, en qualité de correspondant-défense.

Arrivée de M. Frédéric GRILLIER à 20H40

22 : Métropole de Metz : Groupement de commande permanent – sel de déneigement

Vu le groupement de commande « fourniture de sel de déneigement » proposé par Metz Métropole,

Considérant qu'il convient d'assurer davantage de sécurité juridique et financière à la convention correspondante,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer un avenant n°8 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent à la carte, volet « fourniture de sel de déneigement » proposée par Metz Métropole.

23 : Métropole de Metz : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2022

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et des déchets de la Métropole de Metz.

M. Vincent fait remarquer qu'un rapport sur le réseau câble serait opportun et relate une anecdote sur les fournisseurs d'accès à internet.

M. Haguenaer explique qu'Orange est un opérateur d'infrastructures et a négocié le développement du réseau au sein de la Métropole. En revanche, n'importe quel opérateur peut accéder aux boîtiers pour le compte de son client.

24 : Chasse communale : agrément des candidatures déposées

Vu sa délibération du 28 novembre 2023, instituant la commission consultative communale de la chasse « 4C »,

Vu sa délibération du 30 janvier 2024 :

- définissant les zones de chasse en un lot unique,
- adoptant le cahier des clauses particulières,
- fixant le prix de retrait annuel de la location de chasse,
- et décidant d'attribuer la chasse communale selon une procédure d'appel d'offres

Considérant que la 4 « C » s'est réunie pour examiner et émettre son avis sur les 3 dossiers de candidatures déposés,

Le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, la liste des candidats admis à participer à l'appel d'offres de la location de la chasse communale, suite au procès-verbal dressé par la « 4C » : messieurs Olivier ARUS, Jean-Jacques HECTOR et Laurent MASSI.

25 : Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

Vu sa délibération du 29 juin 2022 décidant l'application de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Considérant qu'en cas d'insuffisance de crédits de paiement sur un chapitre, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits pour exécuter la dépense imprévue,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite :

- de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Il est précisé que le chapitre concernant le Personnel n'est pas concerné.

26 : Ecole P. Verlaine : participation exceptionnelle

Considérant que 24 élèves de CM2 du groupe scolaire Paul Verlaine sont invités par le député de la circonscription à visiter l'Assemblée Nationale en juin de cette année,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge, par la commune, du transport en train pour ces enfants et les 5 accompagnateurs, soit une somme de 1 445 €.

Décisions du Maire

* Convention de prestations de paies à façon et de mandatement comptable en faveur de la commune de Plappeville

* mise à disposition au profit de l'Eurométropole d'emprises foncières (2 rue St Sigisbert et 4 rue O. Zollinger) afin d'y aménager des places de stationnement réservées à l'accueil de véhicules électriques.

L'occupation est consentie, à titre gratuit, pour une durée de 15 ans.

M. Haguenaer précise que cet aménagement est une opération blanche pour la commune. L'UEM aménage les places et se rémunère sur les bornes (coût d'installation d'une borne : 20 à 30.000€).

A la question initiale de Mme Behr, M. Simeau mentionne que ces emplacements ont été choisis en concertation avec la Métropole et l'UEM à proximité des réseaux mais également des usagers.

Monsieur le Maire loue le travail de fourmi effectué par les services de la Métropole au niveau voirie/urbanisme sur les parcelles et bouts de terrain, pas forcément correctement recensés.

Informations du Maire et prochaines manifestations

* rapports d'activités 2023 Haganis : ils sont consultables en suivant le lien <https://www.haganis.fr/fr/documents.html>

* police intercommunale de Woippy

La ville de Woippy a décidé de dénoncer la convention de police intercommunale au 30 juin 2024. En effet, il a été décidé la mise en œuvre d'un centre de surveillance urbain et d'une police à l'échelle métropolitaine.

Monsieur le Maire explique qu'il est persuadé que ce projet ne sera pas opérationnel au 01 juillet ; il souhaite donc une prorogation du dispositif existant qu'il estime pertinent, efficace et de proximité.

S'en suit une discussion sur le statut de ces policiers et de l'organisation à venir de la police de Woippy.

Monsieur le Maire fustige le millefeuille des collectivités locales et des compétences qui sont, tout de même, conservées par les strates non concernées. Il déclare qu'à un moment ou un autre, les administrés n'auront plus les capacités contributives pour financer cette organisation complexe. Il conviendrait de simplifier le système tout en préservant ses modalités démocratiques.

Il prend pour exemple la convention signée avec Plappeville (cf le point décision du Maire) qui reflète la réalité actuelle des collectivités : problème de recrutements en raison du statut de la fonction publique et des salaires peu attractifs.

* cour de l'école Verlaine

Le SCOTAM concourt pour le Grand prix du paysage initié par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Mme M.J Hennequin demande si la cour sera de nouveau ouverte pendant l'été. Rien n'est moins sûr car il s'agissait de portes ouvertes organisées en présence d'un élu.

Séance levée à 21H15